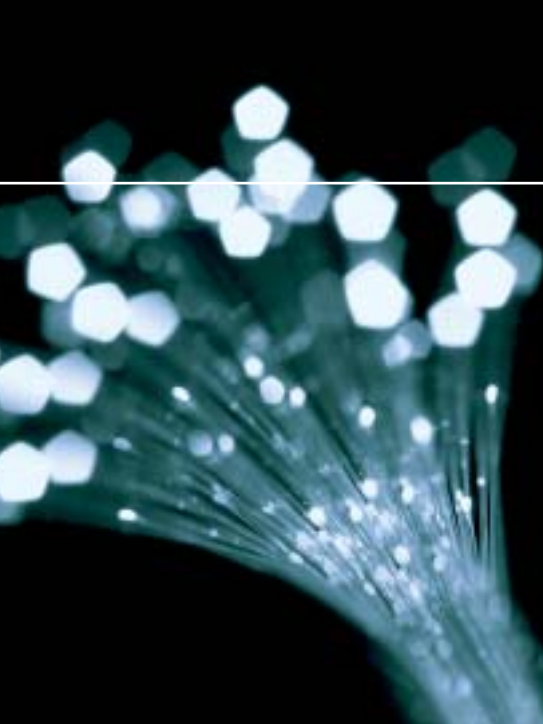


Diadème Innovation

Pour concilier
innovation et sérénité





Diadème Innovation : l'audace sécurisée

Diadème Innovation est avant tout **un produit de défiscalisation exceptionnel**.

Avec Diadème Innovation, vous pouvez profiter d'une **réduction d'impôt pouvant atteindre 6 000 euros** pour un couple et être totalement exonéré des plus-values à terme.

Diadème Innovation est surtout le premier Fonds Commun de Placement dans l'Innovation à vous faire profiter de **la complémentarité de deux secteurs** : l'innovation et l'immobilier.

Cette association de l'innovation, au fort potentiel de croissance, et de l'immobilier, aux rendements réguliers, donne à Diadème Innovation toute sa spécificité : une certaine « audace sécurisée ».

La sérénité de l'immobilier...

Diadème Innovation est investi à hauteur de **30 à 35 % dans divers supports adossés au marché immobilier** le plus rémunérateur, l'immobilier d'entreprise.

Cet actif, dont la performance provient notamment de parts de SCPI, est géré par le Groupe UFG, numéro 1 français de l'immobilier collectif non coté.

...le dynamisme de l'innovation

Investir dans Diadème Innovation, c'est aussi bénéficier d'une sélection rigoureuse de sociétés innovantes non cotées, effectuée par Nord Europe Private Equity.

L'appartenance de Nord Europe Private Equity au Groupe Crédit Mutuel lui donne accès à un vivier important d'entreprises innovantes. Son équipe de gestion, reconnue sur la place pour son expérience et ses compétences, sélectionne des sociétés en devenir qui offrent un fort potentiel de plus-value à la revente.

Les atouts de Diadème Innovation

- > Des avantages fiscaux incomparables
- > Un produit accessible dès 1 000 € (hors frais)
- > Un produit simple et transparent
- > Un équilibre optimal entre recherche de plus-values et sécurité
- > La complémentarité de deux secteurs aux atouts différents
- > La compétence de deux gestionnaires experts dans leur domaine

Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Le Fonds Communs de Placement dans l'Innovation a été créé en 1997 pour promouvoir l'investissement dans l'innovation.

Le FCPI doit investir 60 % de ses actifs dans des entreprises innovantes non cotées.

Pour encourager ce placement, l'Etat a doté le FCPI d'avantages fiscaux très conséquents :

- > L'année de la souscription, l'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 % de son investissement dans le FCPI (frais inclus), pris en compte dans la limite de 24 000 € pour un couple (12 000 € pour une personne seule). Cette réduction d'impôt peut donc atteindre 6 000 € pour un couple (3 000 € pour une personne seule).

- > Les plus-values réalisées dans le fonds sont exonérées d'impôt (hors prélèvements sociaux).

En contrepartie de ces avantages, le souscripteur s'engage à conserver ses parts pendant au moins 5 ans. Néanmoins, les avantages fiscaux ne sont pas remis en cause en cas de revente suite à décès, invalidité ou licenciement du souscripteur au cours des 5 premières années.



> Diadème Innovation I est un FCPI agréé par l'AMF, géré par Nord Europe Private Equity et commercialisé par UFG Courtage.

> L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) dont au moins 60 % de l'actif doit être investi dans des sociétés présentant un caractère innovant, ayant moins de 500 salariés et dont le capital n'est pas détenu majoritairement, directement ou indirectement, par une ou plusieurs personnes morales ayant des liens de dépendance avec une autre personne morale.

> L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'UFG

Depuis sa création en 1975, le Groupe UFG a fait de la gestion de produits de placement en immobilier d'entreprise son activité maîtresse.

Son expérience, la qualité de ses produits et le professionnalisme de ses équipes l'ont conduit à occuper aujourd'hui la place de leader incontesté sur ce type d'investissement.

Le Groupe UFG possède une expertise et une maîtrise reconnues dans tous les domaines auxquels font appel la création, la gestion et la distribution de produits de placement immobilier, notamment les SCPI.

Plus de 2 millions de mètres carrés (quelque 1300 immeubles) sont ainsi gérés pour le compte d'environ 80 000 clients associés.

Nord Europe Private Equity

Nord Europe Private Equity est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Filiale du groupe Crédit Mutuel, elle réunit une équipe hautement qualifiée et complémentaire, composée à la fois d'ingénieurs et de financiers qui disposent d'une expérience reconnue dans le domaine du capital-risque.

La politique d'investissement définie par Nord Europe Private Equity repose sur une conception étendue de l'innovation qui ne se cantonne pas à l'informatique, aux télécommunications et à l'électronique. L'équipe de gestion recherche activement des dossiers à fort potentiel de croissance dans des domaines peu suivis par les professionnels du capital-risque comme les énergies nouvelles, l'environnement ou les services.

Pour avoir accès à ces opportunités d'investissement, Nord Europe Private Equity s'appuie sur différents réseaux d'apporteurs d'affaires parmi lesquels ceux du groupe Crédit Mutuel.

L'ensemble des avantages offerts par Diadème Innovation est assorti de différentes conditions, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.